

Fiche d'information sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage

Pourquoi le suivi, l'évaluation et
l'apprentissage sont-ils importants ?



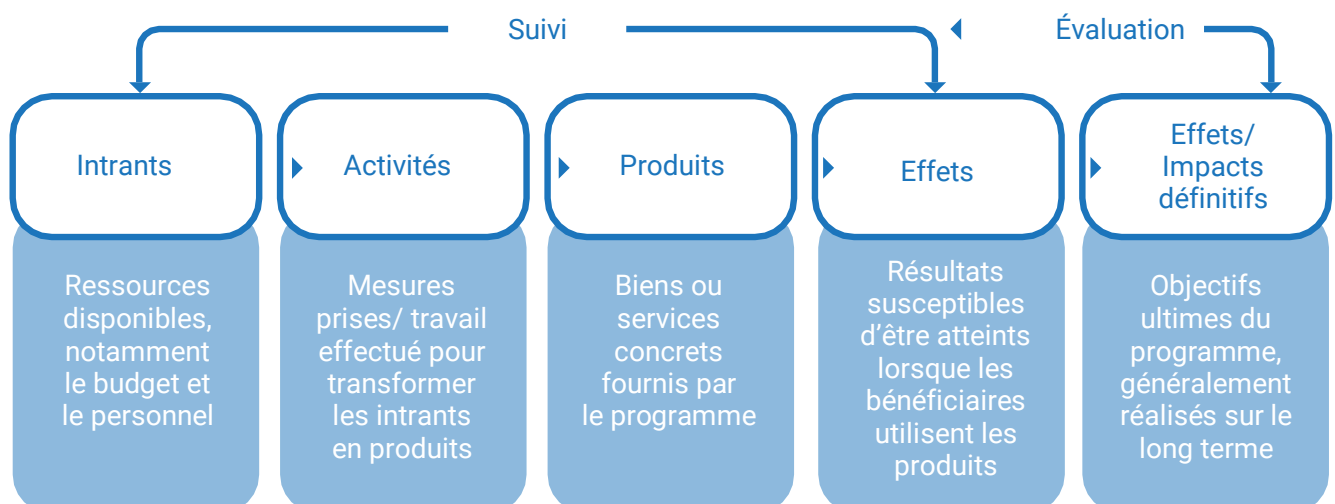
PROGRAMME DE
GESTION DES
PRODUITS
CHIMIQUES ET
DES DÉCHETS



Un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage fonctionnant correctement fait partie des éléments importants d'une bonne gestion de programme et de la responsabilisation. Un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage structuré, appliqué en temps utile et fiable :

- Facilite l'exécution des projets et programmes au moyen de rapports précis fondés sur des données factuelles qui éclairent la prise de décisions, permettant ainsi de guider la mise en œuvre et d'en améliorer l'efficacité ;
- Contribue à l'apprentissage organisationnel en permettant le partage et l'étude des expériences et enseignements obtenus, de façon à pouvoir tirer profit du travail effectué. À terme, cela contribue à la durabilité des effets des projets ;
- Garantit la responsabilisation et la conformité en permettant de déterminer si les projets sont mis en œuvre comme convenu, conformément aux accords de coopération, aux normes fixées par le PNUE et aux autres prescriptions ;
- Améliore la transparence en fournissant des informations utiles aux parties prenantes et aux bénéficiaires et en leur permettant de donner leur avis et de contribuer au travail en cours ;
- Offre des possibilités de tirer des enseignements des expériences passées et de s'adapter à l'évolution des besoins ;
- Stimule et met en valeur les progrès et les réalisations, ce qui renforce le moral et contribue à la mobilisation de ressources.

Lien entre suivi et évaluation



Comment le suivi et l'évaluation sont-ils appliqués dans le cadre du Programme spécial ?

Une stratégie et un plan d'action relatifs au système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du Programme spécial ont été élaborés, ainsi qu'une boîte à outils connexe. La stratégie vise à :

- Faire en sorte que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage fondés sur des données factuelles soient considérés comme une partie intégrante des cycles de programme et de projet du Programme spécial ;
- Fournir des informations cohérentes aux parties prenantes à tous les niveaux ;
- Faire en sorte que les connaissances obtenues grâce à l'apprentissage soient rassemblées et diffusées aux niveaux interne et externe ;
- Renforcer les capacités des responsables de la mise en œuvre des projets afin qu'ils puissent incorporer les outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans les processus de conception, de planification, de mise en œuvre et de préparation budgétaire de leur projet ;
- Fournir un cadre à l'établissement annuel de rapports techniques et financiers.

Indicateurs de base

Un des éléments essentiels de la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du Programme spécial est l'adoption d'indicateurs de base conçus pour être incorporés dans les cadres logiques, au niveau des effets. Lors de la mise en œuvre des projets, il est attendu des partenaires qu'ils rendent compte des progrès réalisés par rapport à ces indicateurs de base. Cela permet non seulement de mettre en relief les succès obtenus au niveau du pays, mais aussi d'enregistrer les réalisations concrètes de chaque projet et de les comptabiliser au niveau mondial, de manière à pouvoir mesurer l'efficacité du Programme spécial dans l'accomplissement de ses objectifs.

Des outils se présentant sous forme d'exemples de critères de notation et de fiches d'évaluation ont été mis au point afin d'aider les partenaires de projet à établir des rapports sur les indicateurs de base. Ils peuvent être modifiés selon les spécificités de chaque projet. La Boîte à outils contient également d'autres outils utiles aux partenaires de projet dans le cadre de la planification, de la collecte de données et de l'inventaire des enseignements tirés.

Indicateur de base n° 1

Mesure dans laquelle les capacités du gouvernement et le mécanisme de coordination ont été renforcés pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de gestion des produits chimiques et des déchets grâce au financement obtenu dans le cadre du Programme spécial.

Indicateur de base n° 2

Degré d'intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets (officiellement proposée, adoptée ou en cours de mise en œuvre) dans la planification nationale et sectorielle, y compris la présentation des rapports obligatoires et volontaires demandés respectivement par les conventions pertinentes et par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Pour plus d'information, veuillez contacter le PNUE à l'adresse suivante :
unepchemicalsspecialprogramme@un.org

Le Programme spécial est appuyé par les contributions généreuses de l'Union européenne, de la Suède, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de l'Allemagne, de la Finlande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Autriche, du Danemark, de la Belgique et de la Suisse.